RIXENSART

Pourra-t-on jouer au foot sans billes ?

La Commune de Rixensart veut installer un nouveau synthétique sans billes. Mais la fédération de football ne l'homologuerait pas.

• **Arnaud HUPPERTZ**

EdA - 5019411B226

Dimitri Legasse (PS) défend le synthétique sans billes.

Le site de Rosières compte déjà un terrain synthétique. Un deuxième devrait remplacer le terrain en herbe. Mais il y a un « hic ».

La Commune de Rixensart voudrait transformer le terrain de football en gazon naturel en un second terrain synthétique sur le site de la Royale Union Rixensartoise, à Rosières. « *Mais pas n'importe quel terrain synthétique* », indiquait l'échevin des Sports, Grégory Verté (PS).

La Commune veut se passer des petites billes sur les terrains synthétiques, qu'elles soient en liège ou en pneus recyclés.

« *La Commune de Rixensart réfléchit à un revêtement sans remplissage. Ce type de revêtement existe déjà en Suisse, en Norvège, en Suède et en France, notamment à Florange, dans le département de la Moselle. Le terrain y est en parfait état, après pourtant huit ans d'utilisation intense* », explique le député wallon Dimitri Legasse, dans une question écrite adressée au ministre des Infrastructures sportives, Willy Borsus.

« Une ineptie »

Pourquoi le député rebecquois décrit-il le projet rixensartois au ministre wallon ? Parce qu'il y a un « hic ». La solution retenue par la commune de Rixensart répond bien aux exigences d'Infrasports (département des infrastructures sportives de la Région wallonne), mais pas à celles de la FIFA (fédération internationale de football). « *L'ACFF, l'Association des clubs francophones de football, impose que les terrains synthétiques répondent à la norme FIFA Quality, y compris pour les équipes jeunes et provinciales, comme la RUR. Cela est étonnant puisque, initialement, l'ACFF avait validé le nouveau cadre normatif d'Infrasports avant de changer d'avis et d'imposer tout de même cette norme pour les équipes jeunes et provinciales. Cette décision a un impact énorme. Nous sommes ici face à une ineptie : un terrain faisant toutes ses preuves à Florange en France et répondant aux besoins de clubs en termes sportifs, environnementaux et sanitaires ainsi qu'aux exigences d'Infrasports, n'est pourtant pas reconnu par l'ACFF et donc impraticable pour des équipes de foot jeunes et provinciales.* »

Compétitions interdites sur ce synthétique

Le ministre Willy Borsus est bien conscient du problème, a-t-il répondu au député. « *Les tapis (tels que celui envisagé à Rixensart) ne parviennent pas à obtenir la certification FIFA Quality et FIFA Quality Pro, uniquement sur base du critère d'abrasion. À la suite de récents contacts avec la Fédération belge de football, il a été confirmé que le règlement actuel n'autorisait pas le déroulement de compétitions officielles toutes catégories confondues sur ce type de terrain. Il est à noter que ce type de terrain est homologué par les fédérations de football d'autres pays européens, comme la France. Conscient que cette solution peut présenter une alternative aux terrains synthétiques avec remplissage, j'ai écrit à la Fédération belge de football ainsi qu'à l'ACFF pour les sensibiliser à cette situation et les inviter à homologuer ce type de terrains pour certains niveaux de compétition.* »

Le ministre attend les réponses de la fédération et de l'ACFF et espère que celles-ci « *permettront l'homologation des terrains sans remplissage pour les clubs n'organisant pas de rencontres de haut niveau ou internationales* ». ■

vendredi 27 mars 2020 15:43:13 - Window